

République Française

Département

Bouches-du-Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGUIERES**

13430

**SEANCE DU 25 AOUT 2025**

**Conseillers en  
exercice : 29**

**Conseillers ayant pris  
part au vote : 25**

**Date de la Convocation :  
19/08/2025**

N°  
45-2025

**Transmis au contrôle de  
légalité le : 27/08/2025**

**L'an deux mille vingt cinq  
Et le vingt-cinq aout à dix-neuf heure,**

**Le Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Henri PONS, Maire de la Commune d'Eyguières.

**Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BOYER**

**Présents** : M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Virginie ALTEMIR, M. Didier NAL, M. Gérard MIE, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN.

**Absents** : Mme. Patricia BOCCABELLA, M. Vandick GONCALVES, M. Frédéric PUJANTE, M. Jean-Claude SERGEAT.

**Procurations** : Mme. Sandrine POZZI à M. Henri PONS, M. Alain THOMAS à M. Didier NAL, Mme. Lysiane VEIGNAL à M. Michaël RENAUX, M. Alexandre FONTAT à Georges BOUQUET, Mme. Audrey TOURON à Mme. Virginie ALTEMIR, M. Bruno PAILLET à M. Alain BRIEUGNE, Mme. Delphine BONNEL à Mme. Annabel VALENTIN.

**Objet : Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public  
impassé au droit du 3 rue Carrossière à Eyguières**

**Rapporteur : Monsieur Alain BRIEUGNE – Adjoint délégué à l'urbanisme**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et suivants ;

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

L'impassé située au droit du 3 rue Carrossière, d'une superficie de 38 m<sup>2</sup>, est occupée depuis de nombreuses années par les propriétaires de la parcelle voisine cadastrée section AB n°60, sans affectation au service public ni usage direct du public.

Cette situation a été confirmée par un constat d'huissier en date du 16 septembre 2024, faisant état de la privatisation de cet espace, notamment par la pose d'un portail et sa transformation en cour.

Conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), un bien ne peut sortir du domaine public qu'à la double condition :

- D'une désaffectation, constatée ici de manière formelle ;
- D'un déclassement par décision expresse de la collectivité.

Un plan de division a été établi le 30 juin 2025 par Monsieur Arnaud ANDRE, géomètre-expert, permettant de détacher cet espace et de le référencer au cadastre sous la nouvelle parcelle section AB n°1303.

Cette procédure est un préalable indispensable à toute cession de ce bien, dans le cadre d'une régularisation foncière avec les occupants actuels.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :**

- **CONSTATE** l'absence d'affectation de l'espace susvisé à un service public ou à l'usage direct du public pour une superficie de 38 m<sup>2</sup> ;
- **PROCEDE** au déclassement du domaine public communal dudit espace, et à son reclassement dans le domaine privé de la commune la parcelle nouvellement créée section AB n° 1303, pour une superficie de 38 m<sup>2</sup> ;
- **MANDATE** Maître Aurore ROLLAND pour établir tous les actes notariés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**MAJORITE**

POUR : 22 (M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN, Mme. Sandrine POZZI, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Alexandre FONTAT, M. Bruno PAILLET, Mme Delphine BONNEL, M. Didier NAL, M. Alain THOMAS)

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 03 (M. Gérard MIE, Mme Virginie ALTEMIR, Mme. Audrey TOURON)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 00

Monsieur Henri PONS  
Maire d'Eygalières

